

Compte-rendu du conseil municipal

du 7 avril 2022

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION	1
4	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	4

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY.

Excusés :

Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY, Brigitte COLLET donne pouvoir à Isabelle ROBION.

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise aux conseillers les réunions auxquelles il a assisté et notamment :

- Lundi 14 mars : visio avec le service ADS (droit du sol) pour faire un point sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Félicitations au service administratif de la mairie qui maîtrise bien le sujet.
- Lundi 21 mars : bureau communautaire sur le développement économique (signature de conventions) et l'environnement (validation du règlement de la zone d'expansion de crue d'Ostricourt).
- Lundi 21 mars : conférence des Maires : modifications statutaires avec la reprise de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité) et intervention de Monsieur MOURMANT Consul honoraire de l'Ukraine qui est venu apporter son témoignage sur la situation ukrainienne.
- Mardi 22 mars : réunion de la commission 3 (Familles) sur les modalités de mise en œuvre de l'appel à projets « Initiatives Jeunes », organisation de la semaine bleue du 3 au 8 octobre, projet de soutien aux aides à domicile pour l'achat d'un boîtier bio éthanol, décision modificative du budget seniors et petite enfance.
- Lundi 28 mars : Conseil communautaire : motion bus Hauts de France et différents points à l'ordre du jour.
- Jeudi 31 mars : première réunion de travail sur le Plan Alimentation du territoire (P.A.T), principalement axée sur le recensement des terres possédées par les communes et la reconversion en bio des agriculteurs.

Informations sur les réunions intercommunales autres que la Pévèle Carembault :

- Jeudi 24 mars : assemblée générale de l'Inord (Agence d'Ingénierie du Département du Nord) principalement sur le bilan et le budget 2022.
- Lundi 28 mars : Commission communale des Impôts Directs (CCID).

3 Délégation Finances et Administration

3.1 RESULTATS 2021 ET BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

3.1.1 Compte administratif 2021 (pour avis)

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal, Monsieur FOURNIER Alain présente le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

✓ Section de fonctionnement
Dépenses : 781 169,08€
Recettes : 847 869,30€

D'où un excédent de : 66 700,22€

✓ Section d'investissement
Dépenses : 288 331,87€
Recettes : 189 284,96€

D'où un déficit de : 99 046,91€

Le résultat total des sections pour l'année 2021 est donc d'un déficit de 32 346,69€.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

3.1.2 Compte de gestion 2021 (pour avis)

Monsieur FOURNIER Alain présente le compte de gestion 2021 :

- ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
 - ✓ Après s'être assuré que le comptable du trésor ait bien repris dans ses écritures des montants identiques à ceux du Compte administratif 2021, tant en titres qu'en mandats,
 - ✓ Après s'être assuré que les soldes d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques au Compte administratif,
 - ✓ Après avoir entendu l'adjoint aux finances certifiant l'identité des opérations,
- Délibération faite, le conseil municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

3.1.3 Résultats 2021 (pour avis)

Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint, présente le bilan sur la situation financière 2021. Il commente les chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	847 869,30€	781 169,08€	66 700,22€
Investissement	189 284,96€	288 331,87€	-99 046,91€

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3.1.4 Affectation du résultat (pour avis)

Monsieur FOURNIER Alain 1^{er} adjoint, propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021	259 393,47 €
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)	37 835,36 €
Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2022	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	194 393,47 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au VP (c/1068)	- €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	65 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	65 000,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du budget 2022	

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3.1.5 Détermination des taux d'imposition 2022 (pour avis)

Suite à la stagnation des recettes et aux futurs projets d'investissement de la commune durant ce mandat, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de laisser identique à 2021 le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal les taux suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les Propriétés bâties	41,60%	45,76%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%	66,78%

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, 1 abstention, 1 contre, avis du Conseil Municipal : Emet un avis favorable.

3.1.6 Budget primitif 2022 (pour avis)

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 suivant :

Section fonctionnement : 1 091 053,47€

Section investissement : 739 284,53€

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3.2 CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LES JEUNES POUSSÉS (POUR AVIS).

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs et de financement liant la commune et l'association les jeunes pousses pour l'année 2022 et précise que la subvention allouée est de 18 500€.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.

3.3 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (SOIT 22/35^{EME}) CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 25 MAI 2022 (POUR AVIS)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un besoin recensé au service de la restauration scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (soit 22/35^{ème}) chargé de la restauration scolaire à compter du 25 mai 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-21 du code de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L327, L332 à L334 et L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3.4 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (SOIT 27/35^{EME}) CHARGE DE LA PROPRETE DES LOCAUX A COMPTER DU 16 MAI 2022 (POUR AVIS)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un besoin recensé au service technique,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (soit 27/35^{ème}) chargé de la propreté des locaux à compter du 16 mai 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-21 du code de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L327, L332 à L334 et L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4 Informations / Questions diverses

- **Mise en place du marché le mardi soir** : Marianne KERRICH fait un point de nos investigations. Pour le moment, 6 commerçants ont signé une convention. Une période d'essai de 3 mois sera mise en place gratuitement à l'issue de laquelle un contrat annuel sera proposé au tarif de 160€.

- **Installation de l'antenne FREE** : Jean-Luc LEFEBVRE informe le conseil de l'état du dossier et notamment de la collaboration avec le collectif d'Esplechin. Actuellement, 150 pétitions ont été déposées en Mairie. Une marche doit être organisée entre les deux communes à l'occasion de laquelle les pétitions seront remises au collectif d'Esplechin.

- **Point sur les demandes des familles de Wannehain dans le cadre de la solidarité avec l'Ukraine** : Jean Luc LEFEBVRE fait un état des lieux des demandes en cours et revient sur l'intervention du consul honoraire d'Ukraine lors de la Conférence des Maires de mars 2022. Actuellement, environ 100 000 ukrainiens sont accueillis en France dont 5 000 dans le Nord. Parmi eux, 3 000 sont accueillis sur Lille. 4 familles se sont proposées pour accueillir des Ukrainiens à Wannehain.

- **Calendrier des réunions** : Jean Luc LEFEBVRE propose de bloquer deux dates supplémentaires dans notre agenda pour une réunion des élus (le 26 avril) et une réunion avec la population (le 5 mai à 20 heures).

Prochain conseil municipal : jeudi 12 mai à 20 h
La séance est levée à 22h30